



PRIME VACANCES

Conditions de versement :

Tout salarié après 1 an d'ancienneté continue au sein du Groupe Carrefour bénéficiera de cette prime.

(Versement 75% début juin et le solde au 30 juin)



Pour les employés :

Après 2 ans d'ancienneté:	100€	bruts
Après 3 ans d'ancienneté:	25%	d'1/2 mois de salaire brut de base
Après 4 ans d'ancienneté:	50%	d'1/2 mois de salaire brut de base
Après 5 ans d'ancienneté:	105%	d'1/2 mois de salaire brut de base
Après 10 ans d'ancienneté:	120%	d'1/2 mois de salaire brut de base
Après 15 ans d'ancienneté:	125%	d'1/2 mois de salaire brut de base
Après 25 ans d'ancienneté:	130%	d'1/2 mois de salaire brut de base

Très bonnes vacances !

Pour les Cadres ou Agents de Maîtrise :

Moins de 7 ans d'ancienneté :	630 €	bruts
Entre 7 ans et 12 ans d'ancienneté :	782 €	bruts
Entre 12 ans et 15 ans d'ancienneté :	863 €	bruts
Entre 15 ans et 20 ans d'ancienneté :	900 €	bruts
Entre 20 ans et 25 ans d'ancienneté :	950 €	bruts
Après 25 ans d'ancienneté :	1000 €	bruts



Téléchargez gratuitement notre application
accessible pour tous : " MARKET FO "

L'actualité et vos droits, c'est tous les jours dans votre poche

MARKET

